



Commune de CHELLES
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

Le vendredi 23 juin 2023 à la Mairie de CHELLES à 18h30, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du conseil municipal du 09 juin 2023 ;
- 2) Décision modificative, suite à la dissolution du budget TRANSMISSION ;
- 3) Tarif de la fête villageoise ;
- 4) Expérimentation du Compte Financier Unique ;
- 5) Tarif et règlement cantine ;
- 6) Délibération sur l'organisation du temps de travail ;
- 7) Délibération sur l'entretien professionnel ;
- 8) Questions diverses.

Le conseil se réunit à huis clos à la demande de Monsieur le Maire,

- 9) Délibération sur l'IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires) ;
- 10) Délibération sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat;
- 11) Délibération portant création de 2 postes d'agents administratifs de catégorie C ;
- 12) Renouvellement contrat de travail ;
- 13) Délibération sur les ratios d'avancement de grade ;

Chelles,
Le 13 juin 2023.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

